



SOMMAIRE

1. **Préambule Zoom**
2. **Approbation CR CA 25 04 24**
3. **Pt financier 25 04 2024**
 - Suivi des règlements
 - Placements/Trésorerie
4. **Point Moteurs**
 - Stock
 - Planning
 - Commandes
 - ROTAX
5. **Accidents**
 - Accidents 2024
6. **Règlement Intérieur**
 - 6.1 Article 4.7 Remorques
 - 6.2 Article 1.7.3 Fonctionnement
 - 6.3 Article 5.2 Désinscription
7. **Clubs**
 - 7.1 Elan Planeurs
 - 7.2 Fontenay
 - 7.3 Monaco
 - 7.4 Poitiers
 - 7.5 Sarreguemines
 - 7.6 CNVV
8. **ARAPA**
9. **Pièces Centrair AAE**
10. **Hangar Nicolas**
11. **Charte graphique**
12. **Mise à jour Logiciel**
13. **Site ANEPVV**
14. **Règlement Financier**
15. **QUESTIONS ET POINTS DIVERS**
 - 15.1 Démo AC4
 - 15.2 Conventions Club/Privé
 - 15.3 Représentations
 - 15.4 Horaires collaboratrices
16. **Date à retenir**

Présents Présentiel

Bertrand **BECKER**
Alexandre **CHAUSSE**
Georges **CHEVALET**
Gérard **COUTELIER**
GHISLAINE **FACON**
GILLES **HUG**
Daniel **PERCIAUX**

Présents Visio conférence

Christian **BON**
Joseph **BOCCIARELLI**
Patrick **PORRET**

Absent excusés

PIERRE **ALBERTINI**
DIDIER **HAUSS**

Représentant FFVP

JEAN-MICHEL **HORRENBARGER**

1. PRÉAMBULE

Pas facile de dialoguer entre Présidentiel et Visio conférence. Demande est faite d'être précis, concis, parler un peu plus fort et ne pas couper la parole.
Début des travaux du Conseil d'Administration du 06/06/2024 à 09 h 45.

2. APPROBATION DES COMPTES RENDUS

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 25 04 2024 est approuvé à l'unanimité des administrateurs présents.

3. POINT FINANCIER 2024

SUIVI DES RÉGLEMENTS DES CLUBS :

Nombre d'associations inscrites : 151

Nombre d'associations inscrites en Prévoyance : 87

Pourcentage du suivi des règlements au 25 04 2024 :

- Pourcentage du total réglé à ce jour : 32,86 %
- Pourcentage des clubs à jour : 19,21 %
- Pourcentage de clubs sans aucun règlement : 0,66 % (1 club Oldtimer)

PLACEMENTS et TRÉSORERIE :

Disponibilités	536 686 €
Placements Long Terme	3 283 192 €
Évaluation des encours des aides à Long Terme	368 963 €
Évaluation des encours des aides à Court Terme	45 000 €
Valorisation siège social Sèvres.	270 000 €
Total des avoirs	4 503 841 €

Remarque :

Le compte courant doit être en permanence crédité de 70 k€ pour permettre un fonctionnement réactif.

4. POINT MOTEURS

STOCK au 06 06 2024

1 moteur 0-360 en cours de montage

2 carters 4 cylindres

1 vilebrequin + 1 commandé France-Aéro livré le 05 06 2024

2 kits accessoires en commande destination Buno-Bonneveaux

1 kit roulement 4 cylindres destination Grenoble

2 petits roulements 6 cylindres destination Buno-Bonneveaux + kit joints

1 ensemble de 4 kits cylindres

1 ensemble de 4 kits cylindres destination Grenoble

2 kits RG en cours de montage

PLANNING 2024 et prévisionnel

Comme tous les ans il y a des demandes qui n'étaient pas prévues dans notre programmation :

Non prévu au planning

CNVV (après accident MCR) Prise en compte Prévoyance au prorata 1800/2000 heures de vol et solde compte Accident.
GRENOBLE fin juin 2024 livraison avancée de 6 mois.

Prévu au planning

BUNO BONNEVAUX Fin octobre 2024

SAINT GIRONS Début 2025

SISTERON Automne 2025

ISSOIRE Problème moteur livré avec joint vilebrequin défectueux.

COMMANDES

Auprès des fournisseurs :

Boeing / Farman / France Aéro / Kristal / Rectimo.

- A noter une forte augmentation des pièces détachées.
- carter 0540 neuf (Rectimo).
- roulements DR 400 (Rectimo).
- attaches moteur 0540 (Rectimo).
- accessoires 0540 commandés à France Aéro.

MOTEURS ROTAX

Une prise de contact avec Avirex à Dreux par Gilles Hug et Bertrand Becker.

Un tarif moteurs Rotax 2024 nous a été adressé par Avirex .

Exemple pour des 912 A / F / S / UL fourchette de 18756 à 31495 TTC €.

5. ACCIDENTS 2024

Pour l'année 2024 nous enregistrons trois accidents dont un avec deux blessés graves.
Coût estimé des accidents 2024 - 85 000 €.

6. RÈGLEMENT INTERIEUR

6.1 Article 4.7 Modalité de prise en charge des remorques

Les remorques planeurs sont considérées comme inscrites, gratuitement, si les planeurs transportés sont inscrits à l'ANEPVV pour leurs valeurs réelles. (neuve ou résiduelle).

En cas d'accident routier, le coût de la réparation de la remorque est inclus dans le coût total de l'accident **et est pris en charge dans le compte accident du club.**

Le montant maximum est fixé chaque année par le conseil d'administration sous réserve de présentation des justificatifs d'achat et de réparation.

Pas de prise en considération de limite d'âge des remorques.

Montant maximal d'intervention pour une remorque : 12 000 €

6.2 Article 1.7.3 Fonctionnement administratif de l'ANEPVV

Indemnités des administrateurs pour l'AG fédérale

Ajout en dernier alinéa

Les frais induits par la participation des administrateurs ANEPVV à l'Assemblée Générale de la FFVP (en général le jour suivant celle de l'ANEPVV) sont pris en Charge par l'ANEPVV.

Si les administrateurs ANEPVV sont porteurs d'un mandat de représentation d'une Autre entité fédérale l'hébergement de la 2^e nuit ainsi que la restauration seront re - facturés à l'entité du porteur du mandat de représentation de l'entité concerné.

6.3 Article 4.4.5 Désinscription en cours d'année

Lorsqu'une association enlève de la liste des matériels inscrits une machine en cours d'année, alors un prorata temporise pour les tranches base et **les Fonds de Réserve sont calculés et enregistrés pour être crédités au compte association.**

La finalité de cette disposition concerne, par exemple, la vente d'un matériel.

Elle ne peut être utilisée en cas de destruction d'un matériel.

Christian Bon fera des propositions d'évolution sur ce texte en concertation avec Angélique avant le prochain Conseil d'Administration.

7. CLUBS

7.1. ELAN PLANEUR (Bagnole de l'Orne)

Ce dossier concerne l'achat d'un treuil thermique Skylaunch remanufacturé d'une valeur de 95 k€

Un dossier d'aides FFVP - ANS est en cours d'instruction. L'ANEPVV a versé une aide d'urgence de 40 k€ pour réserver la machine sans convention ni hypothèque.

Une convention tripartite doit être établie entre les parties prenantes : la FFVP, l'ANEPVV et Elan-planeur. Les modalités doivent être précisées entre un prêt long ou court terme en fonction des subventions effectivement reçues par le club.

Le treuil sera livré fin juin ou début juillet..

Nous restons en attente des attestations d'attributions des diverses subventions afin d'établir la convention.

7.2. FONTENAY LE COMPTE

Achat ULM Dynamic en remplacement d'un Icarus.

Pas d'hypothèque possible sur un ULM.

Demande d'un prêt relais de 50 k€ en attente de la vente de l'Icarus.

Le Conseil pense que c'est un risque acceptable avec le contrat d'aide court.

Vote d'accord pour l'aide à court terme à l'unanimité des présents.

7.3. MONACO

L'aide relais de 25K€ a été remboursée à hauteur de 10k€ suite à l'obtention d'une subvention. Le solde incluant les frais courus soit 15 680 € est transformé en aide sur 4 ans aux conditions en vigueur.

[Vote d'accord de modifier à hauteur de 15 680 € k€ à l'unanimité des présents.](#)

7.4. POITIERS

Aide pour un re-gelcotage.

Un accord de principe avait été donné pour un montant maximum de 80 % des travaux. (CA du 02 février)

[La demande du déblocage d'aide 5200 € a été exécutée.](#)

7.5. SARREGUEMINES

Le Gelcoat de l'ASK 21 initialement programmé en 2023 a été reporté d'une année. Travaux effectués en 2024.

Nous sommes dans l'attente d'un courrier de l'association pour la prise en charge par le compte « Prévoyance ».

7.6. CNVV

L'accident du JS1s'est produit en 2022 dans un contexte de changement de gouvernance du CNVV et n'a pas été géré correctement.

La déclaration d'accident a été adressé à l'ANEPVV avec deux ans de retard (le règlement intérieur de l'ANEPVV stipule que les déclarations d'accident doivent être faites sous 15 jours). Le planeur a maintenant été réparé en Afrique du Sud. Nous sommes sollicités par le CNVV pour un remboursement. Conformément au Règlement Intérieur (Article 4.8.2) le remboursement est plafonné à 30 000 €.

[Vote d'accord pour ne pas déroger à l'article du RI à l'unanimité des présents.](#)

8. POINT ARAPA

Peu d'évolution dans les suites à donner de cette cessation d'activité.

Jean-Pierre Gauthereau, en charge de la liquidation en tant que commissaire liquidateur, vient de recevoir l'arrêté des comptes à fin 2022.

Une dizaine de comptes ne sont pas à zéro.

Pas de relance des comptes fournisseurs.

Courant juillet les comptes tiers seront soldés.

Le compte courant en banque sera soldé vers l'ANEPVV et la FFVP au prorata.

Il resterait quelques milliers d'euros.

Un point sera réalisé fin juillet.

9. PIÈCES DÉTACHÉES CENTRAIR DE L'ARMÉE DE L'AIR

Pas d'informations actuellement. La Commission Technique est en charge du dossier pour la FFVP. Ghislaine Facon est dans la Commission et rapportera les informations

nécessaire concernant le suivi du dossier.

Cette Commission se réunira le 15 juin permettant de connaître les éléments cédés.

10. HANGAR NICOLAS

Un nouveau cadenas a été positionné. Seul Didier Hauss doit rester détenteur et responsable de la clef. Tout accès au hangar Nicolas doit passer par Didier Hauss ou un membre du Bureau de l'ANEPVV.

Trois ailes d'ASK 21 appartenant à un club du SE sont stockées.

Ce club propose de nous les céder.

11. CHARTE GRAPHIQUE ANEPVV

La prestataire avait cru comprendre que cette commande était pour après le premier septembre alors que notre besoin est pour une mise à disposition des éléments avant le premier septembre pour être présenté au Conseil d'Administration de la rentrée. Malgré ce contretemps elle nous livrera ses premières esquisses pour fin juin.

12. MISE A JOUR DU LOGICIEL

Les travaux commandés sont en cours de réalisation. La version actuelle (ancienne) a bien été configurée pour assurer la continuité du service.

Les éléments de base du système ont été mis à jour. Les conversions sont en cours.

Gilles Hug ne dispose pas actuellement de toutes les autorisations.

Les droits seront initiés par l'informaticien la prochaine semaine.

13. ESPACE DISPONIBLE SUR LE SITE ANEPVV

Gérard Chiocci doit intervenir auprès de sa société pour autoriser un volume plus important.

Une discussion s'installe au sujet du rapatriement de ce site et passer à un système type Spiralbox.

Gilles Hug contactera Léa Robitzer et Gérard Chiocci pour étudier de nouvelles possibilités.

14. REGLEMENT FINANCIER

Un projet de règlement financier a été diffusé aux administrateurs.

La version V4 a été amendé en séance et sera proposée en version V5 pour discussion au prochain CA de septembre. Vote du règlement financier en décembre.

A l'occasion nous devons revoir l'ensemble de nos assurances en propre à l'ANEPVV. Christian Bon contactera nos assureurs sur ce dernier point.

15. QUESTIONS & POINTS DIVERS

15.1. Démo AC4

L'avion remorqueur suisse AC4 a été présenté sur les aérodromes de Buno, Beynes, Chérence et Amiens.

15.2. Conventions inscriptions Clubs / privés

Bertrand Becker est chargé de répertorier les conventions Clubs / Privés parvenues à l'ANEPVV. Des modèles pourraient être disponibles en catalogue.

15.3. Fonctions extérieures ANEPVV de certains administrateurs.

Georges Chevalet Commission Infrastructure FFVP et Président du CRVP

Ghislaine Facon Commissions Technique et Météo

Gilles Hug Commission Moyens d'Envol

15.4. Horaires contractuels des collaboratrices :

Sont présentes au siège :

- Lundi - Angélique et Floriane
- Mardi - Floriane (Angélique télétravail)
- Mercredi - Floriane (Angélique télétravail le matin)
- Jeudi - Angélique et Floriane
- Vendredi - Angélique (Floriane en télétravail le matin).

16. DATE À RETENIR

Prochaine réunion du CONSEIL d'Administration en Présentiel

(Une visio-conférence ZOOM sera programmée)

Jeudi 19 septembre 2024 09 h 45

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée vers 13 h 35